

RÉUNION DU 31 OCTOBRE AU SNTPCT : DÉTAILS ET RÉACTIONS.

Exposée dans la *Lettre syndicale SNTPCT n°70* de juin 2015 et reprise dans la *n°72* de décembre 2015, la proposition initiale concernant la réforme de l'agrément sur la répartition des points affectés à la post production son, attribuait 1 point pour chaque chef de poste de la chaîne sonore, à savoir le chef opérateur son du direct, le monteur son et le mixeur. Ce que nous trouvions cohérent et équilibré. Or dans la dernière, *n°75* du 18 octobre 2016, le SNTPCT fait état d'une proposition de barème de points proposée au CNC, de 1,5 points pour les chefs opérateurs son et les monteurs son, alors que les mixeurs n'ont toujours qu'1 seul et unique point. Et ceci sans nous concerter.

Une réunion de mixeurs adhérents SNTPCT, et également membres de l'ADM, s'impose au plus vite. Elle a eu lieu ce lundi 31 octobre.

Nous leur signifions qu'il est clair que l'attribution de points nous semble liée à la responsabilité de poste, que nous sommes responsables de la finalité sonore d'un film et que par conséquent nous leur réclamons l'équité de point, soit 1,5 points, comme le chef opérateur son et le monteur son.

Nous leur expliquons qu'il ne s'agit pas seulement de l'équilibre des responsabilités entre nos métiers qui est remis en cause, mais c'est le fait de porter un nouveau coup aux mixeurs déjà affectés par une mauvaise évaluation de leur minimum syndical dans la convention collective, aggravée par l'annexe 3, et par une incessante délocalisation.

Nous leur précisons que nous ne sommes pas liés aux auditoriums, que ce 1,5 points est un enjeu de cette réforme de l'agrément, dans le but de relocaliser la post production son en France. Nous ne pouvons donc que rejeter catégoriquement l'évolution de leur proposition qui, en introduisant cette disparité de traitement entre les différents métiers du son, nous fragilise. Nous leur demandons instamment de revenir vers une proposition faisant état d'un nombre identique de points pour chacun des chefs de poste de la post production son.

Il semblerait à ce jour, que notre demande auprès du conseil syndical SNTPCT, pour l'équité de point à 1,5 point, ait été acceptée. Une annonce pourrait être faite prochainement.

Etaient présents Jean Pierre Laforce, Benjamin Viau, Jean de Sagey et Christian Fontaine, face aux représentants du conseil syndical SNTPCT.

Par Christian Fontaine

<http://www.sntpct.fr/lettres/lettre75.pdf>